

Décision

Générale

colonial

Décision n° 349 accordant un congé administratif à M. Weiller

n° 349

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires et agents des services coloniaux

Vu le décret n° 47-970 du 29 avril 1947 portant modification au décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et abrogeant le décret du 1° août 1944 ,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M, Weiller (Albert), ingénieur ordinaire de 3° classe du cadre métropolitain de la météorologie.

Art. 2

M. Weiller rejoindra son lieu et voyagera en 1re classe, à aux frais du budget local (assimilation : 1re catégorie).

Art.3

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.